



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 69023

Texte de la question

M. Joseph Rossignol appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'avenir de la voie d'eau et la situation de la batellerie artisanale. Le Gouvernement, à juste titre, ne perd aucune occasion de mettre en valeur les voies fluviales. Sa fonction transport et ses fonctions énergétiques et environnementales font de la voie d'eau un élément primordial de notre économie. Elle représente aussi un atout essentiel en termes d'aménagement du territoire et de développement local. Élément constitutif de la culture spécifique de nombreuses régions françaises, qui ont pris leur essor et forgé leurs traditions industrielles ou commerciales à partir de leurs axes fluviaux, la voie d'eau amorce un tournant dans le cours de son histoire. Pourtant, et dans le même temps, les professionnels de moins en moins nombreux, doivent faire face à de nombreux problèmes tels que la concurrence que génèrent les disparités fiscales en Europe. De plus, le renouvellement de leur matériel semble fiscalement pénalisé. En effet, une péniche est un investissement lourd. Or le renouvellement d'un matériel amorti donne lieu à taxation sur la plus-value, sauf si le chiffre d'affaires de l'artisan est resté inférieur à 350 KF pendant les deux années précédentes. Un seuil manifestement trop bas. La plupart des artisans bateliers sont confrontés, alors, au choix entre l'amputation de la recette à venir de l'impôt ou le non-renouvellement du bateau. Ils doivent enfin utiliser des infrastructures obsolètes. Certes, l'amélioration du réseau s'inscrit dans les schémas de service collectifs, mais ne faut-il pas s'atteler au plus tôt au développement de nouvelles infrastructures ? Le projet Seine-Nord reste un bon exemple : promis pour 2020, son tracé n'est pas encore décidé ! Face à ces contradictions, il souhaiterait connaître les intentions réelles du Gouvernement pour la voie d'eau, à moyen et long terme. Cette profession s'inquiète et a besoin de raisons d'espérance et de croyance en son avenir.

Texte de la réponse

Le développement du transport fluvial s'inscrit clairement dans la politique du gouvernement visant à favoriser le recours aux modes de transports alternatifs à la route. A ce titre, l'effort de modernisation des professions, notamment de la batellerie artisanale, qui a été engagé ces dernières années, se poursuivra. Il convient de rappeler que, jusqu'à l'année 2000, la politique de l'Etat en faveur des transporteurs fluviaux a eu comme objectif principal de réduire les surcapacités structurelles de la flotte et d'aider les professionnels de la batellerie à préparer la suppression du tour de rôle, intervenue en janvier 2000. C'est ainsi que pour les cinq dernières années, dans le cadre des orientations arrêtées au niveau européen, un total de 161,4 millions de francs (24,61 millions d'euros) a été consacré aux aides aux transporteurs fluviaux, principalement sous forme de primes au déchirage des bateaux et pour la modernisation de la flotte. Le nouveau plan d'aides pour les années 2001 à 2003 a été orienté pour tenir compte de l'essor que connaît le trafic fluvial et de faciliter l'accès à de nouveaux marchés. Des aides sont ainsi octroyées pour des investissements permettant une adaptation technique des bateaux, pour des équipements permettant des économies d'énergie et pour des innovations techniques. Ce plan d'aides complète les allocations complémentaires versées aux bateliers partis en retraite anticipée avant 2000 ainsi que les actions de la formation initiale et continue dans le cadre du centre de formation des apprentis de la navigation intérieure et de l'Institut supérieur de la navigation intérieure, dont

l'ouverture est prévue en septembre 2002. Sur le plan budgétaire, 762 200 euros (près de 5 millions de francs) sur le budget VNF pour l'année 2002. Par ailleurs, les questions relatives à la fiscalité soulevées par les entreprises de batellerie artisanale ont fait l'objet d'études approfondies et de propositions, afin que les solutions favorables au développement de la profession puissent être envisagées au niveau interministériel. C'est dans ce contexte que se poursuit l'étude des aménagements possibles en matière de taxation sur les plus-values réalisées en cas de cession d'un bateau, sujet qui concerne en premier lieu le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. En matière d'infrastructures, enfin, le Gouvernement a engagé un effort soutenu et durable de fiabilisation et de modernisation du réseau des voies navigables, avec une augmentation des crédits d'investissement de l'Etat de 60 % de 1997 (350 millions de francs soit 53,36 millions d'euros) à 2001 (550 millions de francs, soit 83,85 millions d'euros). Cet effort sera intensifié dans les années à venir, l'Etat ayant contractualisé sur la période 2000-2006, avec l'ensemble des régions concernées par la restauration et l'aménagement du réseau existant de voies navigables, un programme d'environ 5 milliards de francs (762,2 millions d'euros), soit six fois plus que sur la période 1994-1999. Les schémas multimodaux de services collectifs de transport confirment la volonté du Gouvernement de développer le transport fluvial en France en modernisant le réseau le plus utile au transport de marchandises dans un délai d'une dizaine d'années, avec l'objectif de doubler le trafic à cette échéance, et en désignant la liaison Seine-Nord comme l'un des projets d'infrastructure majeurs de ce début de siècle. Le principe retenu par le Gouvernement est celui d'un aménagement progressif de cette liaison, consistant à aménager le canal Dunkerque-Escaut et les liaisons avec la Belgique, à moderniser les ouvrages de la Seine et de l'Oise, avant de réaliser un nouveau canal entre Compiègne et le canal Dunkerque-Escaut. Près de 2 milliards de francs (304,9 millions d'euros) d'investissements sont ainsi d'ores et déjà prévus sur la période 2000-2006 pour améliorer en priorité la desserte fluviale des ports maritimes du Havre, de Rouen et de Dunkerque.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Rossignol](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69023

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 février 2002

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6574

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 949